

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2026
DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION
DES PAYS DE LA LOIRE**

DÉLIBÉRATION N°2026–138

GRILLE DES EMPLOIS DE LA CMA DE RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Les membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, réunis en Assemblée générale le 22 juin 2026,

- VU le Code de l'artisanat,
- VU le Statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat,
- VU le règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire,
- VU la décision du Bureau en date du 8 juin 2026,
- VU l'avis de la Commission Paritaire Locale en date du 12 juin 2026,
- VU la grille des emplois de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, telle qu'annexée aux présentes,

SUR PROPOSITION du Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire,

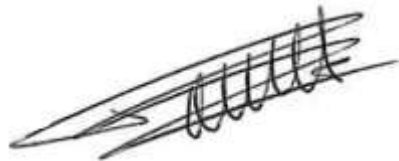
DÉCIDENT

- ⇒ D'approuver la grille des emplois de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, telle qu'annexée ci-dessous.

Adoptée à la majorité avec 5 voix contre et 5 abstentions

Fait à Sainte Luce sur Loire, le 22 juin 2026

Le Président de la CMAR des Pays de la Loire,



Joël FOURNY